



## Note d'information importante au président et aux membres du CHS CT CRS

Des véhicules de reconnaissance de marque RENAULT, Type MASTER, rencontrent un problème au niveau de la sortie des gaz d'échappement, la tubulure est trop courte, cette dernière se situant au milieu du véhicule et par conséquent laisse pénétrer des émanations de gaz dans l'habitacle, lorsque celui-ci est à l'arrêt moteur tournant.

De plus, les sièges arrière de ces véhicules sont montés à l'envers, ce qui provoque un glissement des passagers en cas de freinage.

L'ensemble de ces dysfonctionnements a été signalé sur le registre RSST de la compagnie le 25/09/2018, sur les fiches incident des véhicules concernées ainsi que sur le document unique 2017 de la CRS n°9 Rennes (UN TO DU 05/10/2018 a déjà été établi par cette CIE).

Nous demandons que ces véhicules soient mis hors service, sans délais, afin de procéder aux réparations. Plusieurs fonctionnaires ont déjà consultés le médecin de prévention de la zone Ouest, pour des nausées et des troubles de la respiration.

Nous précisons aussi que d'autres anomalies ont été relevées, dans un autre registre, celui de la surcharge des véhicules mais cette fois à la CRS 25 le 13/10/2018, (mention registre RSST faite le 12/10/2018 à 19h40). 10 véhicules de cette unité étaient en surcharge de plus de 200 kilos (en moyenne).

Ce problème est connu de tous, sauf que rien de bien concret est venu palier cette problématique qui se veut,

pour le moment, menaçante mais sans conséquence...  
**Quid des responsabilités** de chacun en cas d'accident corporel de la circulation ? Le chauffeur, le chef de bord ou le chef de service ?

**A l'UNSA Police nous ne préférons pas nous poser ces questions, nous préférons agir afin que l'ensemble de nos collègues puissent travailler en toute sécurité et surtout dans la légalité.**

La seule mesure à ce jour qui pourra répondre à ce problème de taille c'est l'utilisation du VX 16, à condition de les utiliser pour les missions pour lesquelles ils ont été créés et non pour les relèves.

**« Malheureusement, le cas de la CRS 25 n'est pas un cas isolé. Si des mesures urgentes ne sont pas prises, nous demanderons à nos collègues de faire peser les véhicules avant chaque prise de services et nous invoquerons le droit de retrait. »**

**David Michaux**  
Secrétaire national CRS

*UNSA Police, autonome & indépendant*